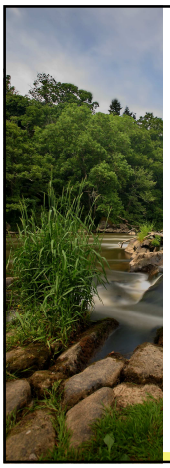

Réunion de la commission locale de l'eau

- 23 octobre 2013 -

La consultation sur le projet de SAGE

(depuis le 12 avril 2013)

Validation du projet de SAGE par la CLE le 12 avril

Consultation des assemblées
Du 31 mai au 30 septembre

Consultation de l'autorité environnementale
Demande le 20 juin
Publication le 19 septembre

Consultation du comité de bassin
Réunion de travail préparatoire le 8 août
Commission planification le 19 septembre
Comité de bassin le 3 octobre

La consultation du comité de bassin

Vérification de la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne

Analyse technique des services de bassin :
- 3 réserves (**taux d'étagement**, têtes de bassin, volet pédagogique)
- 4 recommandations

Réunion de travail préparatoire (08/08) :
Pistes pour la levée des réserves et préparation de la commission planification

Préparation des propositions pour la levée des réserves

Commission planification (19/09) :
Avis défavorable (cf. compte-rendu transmis)

Courrier au comité de bassin avec des propositions complémentaires

Comité de bassin (03/10) :
Pas de vote sur le projet de SAGE
Nouvelle présentation avec un projet de SAGE complété

Ordre du jour

1. Prise en compte des avis reçus sur le projet de SAGE
2. Modification du projet de SAGE

Un point essentiel à revoir :
l'objectif de taux d'étagement des cours d'eau

Dossier de réunion
- Extrait de l'état des lieux du SAGE
- Note sur le taux d'étagement (éléments de méthode, carte et propositions d'objectifs)
- Propositions de compléments de rédaction pour le projet de SAGE

Analyse de l'ensemble des avis reçus sur le projet de SAGE

Point N°1

Avis des assemblées

Consultation des assemblées

- Consultation du 31 mai au 30 septembre 2013
- 413 instances consultées
  - Conseils régionaux
  - Conseils généraux
  - Chambres consulaires
  - Communes
  - Communautés de communes
  - Syndicats à compétence eau
  - PNR Normandie Maine
  - CLE des SAGE voisins
  - *Comité de gestion des poissons migrateurs* En attente
- Documents soumis à la consultation
  - Projet de SAGE = PAGD et règlement

(Rapport de présentation et rapport environnemental transmis également)

Bilan de la consultation des assemblées

- **81 avis** (taux de réponse de **20 %)**

Assemblées	Nombre	Retour
Conseils régionaux	3	1
Conseils généraux	5	4
Chambres consulaires	16	3
Communes	291	52
Communautés de communes	32	4
Syndicats	56	12
PNR	1	1
CLE des SAGE voisins	8	3

- 75 avis favorables
- 1 avis défavorable non motivé
- 5 abstentions / sans avis

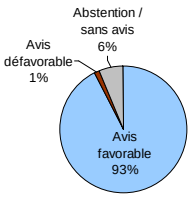

Observations sur le projet de SAGE

Formulées par 7 assemblées

- La restauration des cours d'eau
- La protection et la restauration des zones humides
- La création et la gestion des plans d'eau
- L'amélioration de la connaissance de l'irrigation
- La communication sur la gestion des forages
- La protection et l'entretien du bocage

➔ Mise à disposition des observation sur le site après la réunion de la CLE

Avis de l'autorité environnementale

Avis portant sur :
- L'évaluation environnementale contenue dans le rapport
- La prise en compte de l'environnement par le projet de SAGE

Publié le 19 septembre 2013
- Cosigné des 5 préfets

Avis de l'autorité environnementale

- <u>Avis sur le projet de SAGE</u>
  - Interrogations sur la compatibilité avec le SDAGE
    - Continuité écologique
    - Têtes de bassin
  - Documents du SAGE présentant une bonne qualité rédactionnelle
  - Ensemble des enjeux du territoire traités
  - Proposition de mesures novatrices
  - Relais local de la politique de l'eau menée et recours marginal aux leviers juridiques

    => Actions volontaristes de la CLE en termes d'animation, de portage et de suivi pour démontrer que ce choix permet d'atteindre les objectifs fixés

Avis de l'autorité environnementale

- <u>Avis sur le rapport environnemental</u>
  - Compléter sur :
    - L'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE
    - L'analyse de la compatibilité des schémas départementaux des carrières avec le SAGE
    - L'analyse des effets du SAGE sur les 2 sites Natura 2000 à enjeux « eau »
  - Ajouter le tableau des indicateurs de suivi

Le comité de bassin

Analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE Loire-Bretagne

23 octobre 2013

Avis de la commission planification

3 réserves :

- Taux d'étagement
  - Compléter le SAGE avec la connaissance du taux d'étagement actuel et des objectifs de réduction
- Têtes de bassin versant
  - Faire le lien avec les autres dispositions du SAGE qui contribueront à leur préservation (zones humides, bocage)
- Volet pédagogique
  - Définir un volet pédagogique

4 recommandations :

Compléments permettant d'améliorer la compréhension et la cohérence du document sur :

- Les zones humides fonctionnelles (compléter par la carte des inventaires)
- Le risque inondation (compléter par la carte des PPRI)
- Le tableau de bord du SAGE (identifier les indicateurs communs SDAGE)
- Les zones vulnérables (faire référence à l'orientation 2B du SDAGE)

23 octobre 2013

Modification du projet de SAGE

Point N°2

23 octobre 2013

Modifications des documents du projet de SAGE

Prise en compte :

- Des attentes du comité de bassin
- De l'avis de l'Autorité environnementale
- Des observations des assemblées consultées

➢ Un point essentiel à compléter :
le taux d'étagement

23 octobre 2013

Le taux d'étagement

Réserve du comité de bassin :

Pour être compatible avec la disposition 1B1 du SDAGE, la CLE doit compléter le SAGE, à minima **en identifiant le taux d'étagement actuel pour les masses d'eau ciblées dans le programme de mesures avec des problèmes morphologiques** ; sur ces masses d'eau, si la réduction nécessaire du taux d'étagement définitive ne peut être définie, **un objectif constituant une première étape de réduction doit néanmoins être proposée :**

Disposition 1B1 du SDAGE :

Le Sage identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture des vannages…). **Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau**, défini comme le rapport entre la somme des hauteurs de chutes artificielles créées en étiage par les obstacles transversaux et le dénivelé naturel du cours d'eau.

23 octobre 2013

Les propositions successives sur le taux d'étagement

	Rappel : projet de SAGE validé CLE (avril 2013)	**Proposition pour la commission planification**	**Proposition pour le comité de bassin (transmis courrier + en séance)**	**Nouvelle proposition CLE 23/10**
Carte actualisée du taux d'étagement	Délai de 2 ans	Insérer la carte du taux d'étagement réalisée par l'ONEMA	2 cartes : -Taux étagement 2007 -Taux étagement situation actuelle	2 cartes : -Taux étagement 2007 -Taux étagement situation 2013
Définition des objectifs de réduction du taux	Délai de 3 ans après la publication du SAGE	Délai de 2 ans + Dans l'attente, ne pas dégrader	Délai de 1 an + Dans l'attente, ne pas dégrader	Dans le projet de SAGE

Sous réserve de validation par la CLE

Taux d'étagement : sur un tronçon de cours d'eau, rapport entre la somme des hauteurs de chute des ouvrages et le dénivelé naturel

23 octobre 2013

Projet de PAGD
- Taux d'étagement -

- Modalités de travail
  - Travail mené sur les masses d'eau identifiées dans le programme de mesures du SDAGE avec un enjeu morphologie
  - Masses d'eau fortement modifiées non prises en compte
  - Echelle de travail retenue : la masse d'eau
  - Drains principaux des masses d'eau identifiées

Projet de PAGD
- Taux d'étagement -

- Méthode de calcul

$$\text{Taux d'étagement} = \frac{\text{somme des hauteurs de chutes artificielles}}{\text{dénivellation naturelle du cours d'eau}}$$

- Hauteur de chute artificielle = différence entre la ligne d'eau en amont et la ligne d'eau en aval de l'ouvrage
  - Données recueillies auprès des porteurs des programmes de restauration
  - Pour les cours d'eau sans données locales => base de données nationale
- Dénivellation naturelle = différence entre l'altitude amont et l'altitude aval du cours d'eau
  - Cours d'eau en tête de bassin non pris en compte pour l'altitude

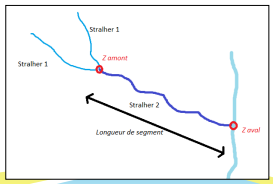

Projet de PAGD
- Taux d'étagement -

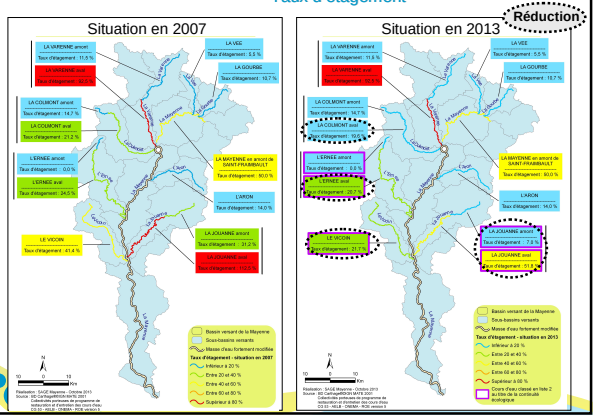

Projet de PAGD
Propositions de modifications
- Taux d'étagement -

- Compléter la présentation du moyen 1B avec :
  - Les 2 cartes (situation 2007 et 2013)
  - La méthode utilisée pour leur réalisation
  - La valorisation des actions menées par les porteurs de programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau
- Ajuster l'orientation de gestion 1B1 - Compléter la connaissance du taux d'étagement
- Modifier la disposition 1B2 - Fixer un objectif du taux d'étagement

Projet de PAGD
Propositions de modifications
- Taux d'étagement -

- **Proposition pour les objectifs du taux d'étagement**
  - **Critères pris en compte pour cette proposition**
    - Présence ou non d'une maîtrise d'ouvrage pour mener les actions
    - Cohérence avec les programmes d'actions engagées et efforts de réduction déjà consentis
    - Classement en liste 2 au titre de la continuité écologique
    - Une réduction minimum de 20% pour les masses d'eau fortement étagées
  - **Proposition d'objectifs**

Pour les masses d'eau identifiées dans le programme de mesures du SDAGE Loire-Bretagne avec un enjeu morphologie

- Taux d'étagement inférieur à 20 % => encourager la concertation locale afin de poursuivre la réduction du taux d'étagement
- Taux d'étagement compris entre 20 et 40 % => objectif à 20 %
- Taux d'étagement compris entre 40 et 60 % => objectif à 40 %
- Taux d'étagement supérieur à 90 % => objectif à 70 %

Projet de PAGD
Propositions de modifications

- **Têtes de bassin**
  - Compléter la disposition 1E1 - Renforcer la connaissance des têtes de bassin
  - Compléter la présentation de l'objectif 2 - Préserver et restaurer les zones humides
- **Zones humides**
  - Ajouter la carte des inventaires de zones humides fonctionnelles dans la présentation de l'objectif 2 - Préserver et restaurer les zones humides
- **Plans d'eau**
  - Préciser l'intituler de l'objectif 3
- **Risque inondation**
  - Ajouter la carte des secteurs concernés par un Plan de Prévision du Risque Inondation (PPRI) dans le PAGD
- **Restauration de la qualité des eaux**
  - Compléter la présentation du moyen prioritaire 8A - Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau, avec une référence à l'orientation 2B du SDAGE

Projet de PAGD
Propositions de modifications

- Volet pédagogique
  - Identifier et développer un chapitre intitulé « communication et pédagogie »
  - Préciser et regrouper les moyens prévus par la CLE pour la sensibilisation des acteurs du bassin et du grand public
- Suivi et évaluation du SAGE
  - Mettre en évidence les indicateurs communs SDAGE/SAGE dans le tableau de bord du SAGE

Rapport environnemental
Propositions de modifications

- Compléter le rapport environnemental sur :
  - L'analyse de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE
  - L'analyse de la compatibilité des schémas départementaux des carrières avec le SAGE
  - L'analyse des effets du SAGE sur les 2 sites Natura 2000 à enjeux « eau »
- Ajouter le tableau des indicateurs de suivi avec un état de référence

Vote de la CLE sur le projet de SAGE et le rapport environnemental modifiés

A venir

- Comité de gestion des poissons migrateurs : 25 octobre
- Commission planification : 20 novembre
- Comité de bassin : 12 décembre